



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Agence Parcs Canada
Service National de passation de marché
3, passage du Chien-d'Or
Québec (Québec)
G1R 3Z8

MODIFICATION No. 3

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or
Québec (Québec)
G1R 3Z8

Title-Sujet Inspection technique des barrages du secteur de Haliburton		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-18-0179/A		Date: 29 novembre 2018
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00846861		Client Ref. No. - No. de réf du client. s/o
Solicitation Closes:		
at - á 14h00	on - le 20 décembre 2018	Time Zone - Fuseau horaire HNE - Heure normale de l'est
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Josée Gagnon - josee.gagnon3@canada.ca ou josee.gagnon@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (418) 648-2502		Fax No. - No de FAX: (418) 649-6971
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: Voir aux présentes - See Herein		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Email - Courriel: _____	
Signature	Date

MODIFICATION No. 3

LE BUT DE CETTE MODIFICATION EST DE FOURNIR L'ANNEXE C RÉVISÉ ET DE FOURNIR LES RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR DES SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS.

VEUILLEZ TENIR COMPTE DE L'INFORMATION CI-DESSOUS DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE SOUMISSION.

1. ANNEXE C FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX - Révision 1

Cette modification remplace intégralement l'annexe C. **Le FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX - Révision 1 à la page 6 de cette modification, doit être utilisé pour transmettre votre soumission et être jugé recevable.** Les soumissionnaires utilisant le formulaire de proposition de prix initiale seront jugés non-conformes.

2. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q18. Quelle est la date prévue de l'attribution?

R18. La date prévue de l'attribution est 30 jours ou moins après la clôture des soumissions.

Q19. Le P. ENG (ingénieur) doit-il être présent durant l'inspection menée par le CET (technologue professionnel) ou l'EIT (ingénieur stagiaire)?

R19. Toutes les inspections et tous les travaux doivent être complétés dans leur intégralité par un P.ENG ou par un CET ou un EIT supervisé par un P.ENG.

Q20. Y aura-t-il à chaque barrage un représentant de l'APC pour accompagner l'inspecteur de la firme d'ingénierie? (alimente le plan de santé et de sécurité pour le travail de terrain). Si oui, y a-t-il des contraintes quant à la disponibilité du représentant de l'APC?

R20. Il n'y aura aucun représentant de l'APC pour accompagner le consultant aux barrages, mais des représentants aideront à prendre les arrangements nécessaires aux barrages avec besoins d'accès spéciaux. Veuillez consulter les questions 22, 23 et 24 pour plus de précisions sur ces arrangements.

Q21. Est-ce qu'il faut à quelconque de ces barrages, disons, plus de 15 minutes de marche pour accéder à la route la plus proche? En consultant Google Maps, les barrages possibles seraient (selon la distance par rapport à une route) le barrage du lac Red Pine (4,5 km), le barrage du lac Nunikani (3,3 km), le barrage du lac Sherborne (900 m), le barrage ouest du lac Redstone (200 m), le barrage du lac Long (700 m), le barrage du lac Loon (700 m), le barrage du lac Farquhar (150 m), le barrage du lac Anstruther (150 m), le barrage Scotts Mill (300 m), le barrage du lac Eels (250 m) et le barrage du lac Jack (1,3 km).

R21. Oui, certains lieux sont à plus de 15 minutes de marche de la route la plus proche.

Q22. Dans la modification no. 1 de l'APC, question 8, l'APC a souligné les barrages comportant des besoins **d'accès spéciaux**. Veuillez confirmer que Parcs Canada coordonnera et obtiendra auprès des propriétaires fonciers privés les autorisations d'accès nécessaires pour que l'équipe du consultant puisse accéder à ces sites.

R22. Oui, Parcs Canada obtiendra les autorisations d'accès des propriétaires fonciers privés afin que les consultants puissent accéder aux sites. Il incombe aux consultants de coordonner les démarches en ce sens avec le chef de projet.

Q23. Dans la modification n° 1 de l'APC, question 8, l'APC a souligné les barrages **avec barrières d'accès verrouillées**. Un représentant de l'APC sera-t-il présent lors des visites pour déverrouiller les barrières?

R23. Oui, Parcs Canada assurera l'accès aux barrages à barrières verrouillées aux consultants. Nous ne pouvons toutefois dire pour l'instant si un représentant de Parcs Canada sera en mesure d'assister aux visites sur place, ou si les consultants recevront une clé d'accès. Il incombe aux consultants de coordonner les démarches en ce sens avec le chef de projet.

Q24. En ce qui concerne les barrages accessibles par bateau seulement, d'après ce que nous avons compris, l'APC sera en mesure d'indiquer la voie navigable (chemin) pour se rendre aux barrages pendant le déroulement du projet. Veuillez confirmer.

R24. Parcs Canada fournira le conducteur et assurera le service de transport aux barrages qui sont accessibles par bateau seulement. Il incombe aux consultants de coordonner les démarches en ce sens avec le chef de projet.

Q25. Avec 39 barrages et seulement 35 jours de semaine pour le calendrier des inspections, serait-il possible d'effectuer au moins une partie des inspections au printemps / été de 2019 après la crue nivale?

R25. Non, ce n'est pas possible, la voie navigable est le niveau d'eau le plus élevé du printemps et de l'été. Les inspections visuelles ne peuvent pas être effectuées en période de niveau d'eau haute car certains composants des barrages seront submergés. Toutes les inspections doivent être effectuées pendant la période d'inspection prescrite dans la modification 1 (du 15 septembre 2019 au 1er novembre 2019).

Q26. Quelle est la «Directive du programme de sécurité des barrages et ouvrages de retenue de Parcs Canada»? S'agit-il d'un document spécifique au projet ou s'agit-il d'un document standard que nous pourrions consulter avant de soumettre la proposition?

R26. La Directive du programme de sécurité des barrages et ouvrages de retenue de Parcs Canada est un outil de gestion complet pour l'inspection, la maintenance et l'évaluation de la sécurité des barrages et des ouvrages de retenue des eaux de Parcs Canada. Le document sera fourni lors de l'attribution du contrat.

Q27. En ce qui concerne le calendrier dans la modification no. 1, le fait de commencer les visites sur site et les inspections avant le 15 septembre 2019 serait-il considéré favorablement par le personnel d'évaluation des propositions ou existe-t-il des exigences opérationnelles qui limiteraient les inspections avant cette date?

R27. Non, le fait de commencer les inspections avant le calendrier indiqué dans la modification no. 1 ne serait pas favorable, veuillez vous reporter à la Q25.

Q28. En référence à la DP - Appendice B - Barrage Norland. Le plan de référence no. G02 de la nouvelle centrale fait partie des dessins de référence du barrage Norland, indique «pas pour la construction». Est-ce que la centrale existe? Si c'est le cas, confirmez si cela fait partie de la portée des travaux.

R28. Section 2.1.6 de l'Énoncé de travail indique que «Les dessins et documents existants qui seront fournis par l'Agence Parcs Canada (APC) pour ce projet doivent être traités comme des documents de référence uniquement. L'APC ne peut pas assurer leur intégralité et leur exactitude. Par conséquent, l'expert-conseil est chargé d'examiner et vérifier tous les renseignements et d'aviser

l'APC de toute divergence.» Chaque barrage nécessite un examen visuel du barrage et des instruments utilisés pour contrôler ses performances. Oui, la centrale existe.

Q29. Annexe C Formulaire de proposition de prix - Nous ne sommes pas clairs sur la déclaration ci-dessous. Ce projet n'est associé à aucun service d'administration de la construction et l'énoncé devrait plutôt se lire comme suit: «... frais de déplacement pour trente-neuf (39) inspections».

R29. Effectivement. Voir le Formulaire de proposition de prix - Révision 1 à la page 6 de cette modification.

Q30. L'énoncé des travaux contient des références à l'inspection technique, y compris l'identification des déficiences liées à la "sécurité publique générale autour des barrages" (réf. 1.1 et 2.2.3), tout en maintenant clairement l'accent sur les déficiences structurelles (réf. 1.1, 2.2.4, et 2.3.1 (d)). Cependant, l'item 1.3, Portée des travaux, inclut la déclaration suivante: «Le rapport devra comprendre... les mesures d'atténuation proposées qui peuvent être utilisées pour réduire au minimum ou éliminer le risque général. Fournir des estimations des coûts de catégorie D pour chaque mesure d'atténuation proposée.» Veuillez préciser si l'aspect sécurité de l'inspection est limité à l'identification et à la documentation des déficiences / dangers potentiels, ou si la portée de l'inspection doit inclure l'identification et le coût de l'atténuation des mesures liées à la sécurité publique. En outre, si l'identification de mesures d'atténuation est nécessaire, veuillez indiquer si les procédures et la documentation décrites dans le bulletin technique de la CDA sur la sécurité publique autour des barrages doivent être suivies, en accordant une attention particulière à l'évaluation des risques associés.

R30. Oui, l'aspect sécurité publique se limite à l'identification et à la documentation des déficiences liées à la sécurité publique. Des mesures d'atténuation et des estimations de coûts de classe D sont nécessaires pour remédier aux déficiences structurelles.

Q31. L'énoncé des travaux inclus la demande d'une réunion de chantier (Item 4.1), mais nous notons qu'il n'y a pas d'obligation d'organiser des réunions de revue ou de présentation à mesure que l'inspection avance. Veuillez indiquer les attentes de PC à cet égard.

R31. Parcs Canada demande au consultant de soumettre des rapports d'étape hebdomadaires au gestionnaire de projet. Le rapport doit inclure un bref résumé des travaux terminés depuis le dernier rapport d'avancement, du budget dépensé et du budget restant. Avant de soumettre les livrables finaux, le consultant doit soumettre un rapport préliminaire. La PCA examinera et renverra les commentaires au consultant afin de permettre l'achèvement des modifications avant la soumission du rapport final.

Q32. Veuillez indiquer le lieu du bureau de Parcs Canada où se tiendra la réunion de chantier et toute réunion de revue/présentation.

R32. L'adresse principale du secteur de Haliburton est le 1011, chemin Paradise Cove, Haliburton ON K0M 1S0. Le bureau de Peterborough est situé au 2155 Ashburnham Drive, Peterborough ON K9J 6Z6. Les réunions auront lieu à l'un de ces deux endroits.

Q33. Dans la section 3.1.2 à l'annexe D de la DP: Le consultant principal peut-il être un ingénieur en géotechnique ayant une expérience de la conception, de la vérification de la sécurité et de l'inspection de barrages? De même, le spécialiste peut-il être un ingénieur en géotechnique avec de l'expérience dans la sécurité des barrages?

R33. Non, un ingénieur en géotechnique avec de l'expérience dans la sécurité des barrages ne serait pas acceptable. Le consultant principal et le sous-consultant / spécialiste doivent avoir une expérience suffisante de l'inspection et de l'évaluation des barrages.

LA DATE DE FERMETURE DES SOUMISSIONS DEMEURE LE JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018 – 14H (HNE).

Fin de la section.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

Une copie signée de cet addenda doit accompagner chaque soumission. Si votre offre a déjà été soumise svp signer et télécopier la modification ainsi que toute autre modification à l'appel d'offres à ce bureau avant la clôture de la soumission. Télécopieur : (418) 649-6971.

ANNEXE C FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX - Révision 1

DIRECTIVES : Veuillez remplir ce Formulaire de proposition de prix et le présenter dans une **enveloppe distincte scellée** sur laquelle vous aurez dactylographié le nom du proposant, le nom du projet, le numéro de l'invitation de APC et la mention « FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX ». Les propositions de prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables.

LES PROPOSANTS NE DOIVENT PAS MODIFIER LE PRÉSENT FORMULAIRE

Nom de projet : Inspection technique des barrages du secteur de Haliburton

Nom du proposant : _____

Les éléments suivants feront partie intégrante du processus d'évaluation :

1. SERVICES REQUIS

A) Honoraires fixes (R1230D (2018-06-21), CG 5 - Modalité de paiement)

Services requis, y compris la totalité des frais, services et produits à livrer pour fournir les services précisés dans l'énoncé du projet et dans les documents de la demande de soumissions.

Vous référer à la description des tâches à l'énoncé de travail ci-joint (annexe E).

SERVICES	PRIX FIXES
SR 1 Examen de la documentation existante et préparation des travaux sur le terrain	\$.....
SR 2 Inspections des barrages	\$.....
SR 3 Rapport final	\$.....
FRAIS FIXES MAXIMUM (excluant les taxes applicables)	\$.....

Les honoraires de consultation fixes et les débours pour la prestation des services sont en fonction des exigences du cadre de référence, y compris les frais de déplacement pour trente-neuf (39) inspections.

Tous les voyages supplémentaires seront remboursés conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte ;

<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?dlabel=travel-voyage&lang=fra&did=10&merge=2>

sur autorisation préalable du chargé de projet. Tous les paiements sont soumis à une vérification du gouvernement.

Les éléments suivants NE feront PAS partie intégrante du processus d'évaluation :

Le Canada peut accepter ou refuser n'importe lesquels des honoraires, débours ou tarifs horaires suivants. Le Canada se réserve le droit de négocier ces honoraires, débours ou tarifs horaires.

5. TARIFS HORAIRES

LES TARIFS HORAIRES SUIVANTS PEUVENT ÊTRE EMPLOYÉS POUR LES MODIFICATIONS FUTURES DU CONTRAT.

A) Principal

Nom	taux horaire

B) Personnel

Nom	taux horaire